

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2024-028

Portant signature d'un devis avec la société VALLOIS pour la finalisation du chemin de la frange Nord Ouest du Lac Terre d'Auge avec le resurfaçage et le rehaussement du chemin en stabilisé

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020 , déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis n° PDA.4489.12.23/.LC avec la Société VALLOIS pour un montant de 9 971.80€ HT pour des travaux de resurfaçage et de rehaussement du chemin de la frange Nord-Ouest du lac Terre d'Auge,

Considérant la nécessité de stabiliser le chemin de la frange Nord-Ouest du Lac Terre d'Auge afin d'être praticable pour tous les usagers,

DECIDE

De signer un devis avec la société VALLOIS pour un montant de 9 971.80€ HT pour la finalisation du chemin de la frange Nord-Ouest du Lac Terre d'Auge avec le resurfaçage et le rehaussement du chemin en stabilisé

De signer tout autre document s'y afférant ainsi que les avenants

Fait à Pont l'Evêque, le 17 juillet 2024

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication dématérialisée mise en ligne le
18/07/2024

Hubert COURSEAUX,
Le 17/07/2024 à 21h55
M. Hubert COURSEAUX



Courseaux
TERRE D'AUGE
14130 PONT L'EVÊQUE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai.